

# **CTM (27 septembre 2019) : le ministre présente le budget 2020 et les réorganisations à venir**

Comme chaque année, fin septembre, le ministre de l'Agriculture a présenté en primeur aux organisations syndicales les principales orientations du projet de loi de finances (PLF) pour le ministère de l'Agriculture, juste avant la tenue du conseil des ministres.

Cet exercice très constraint en temps (8h30-9h45), avait jusque-là toujours permis à l'ensemble des organisations syndicales représentatives au CTM de réagir en séance à la présentation faite par le ministre. Mais la rigueur nécessaire dans le respect du temps de parole de chacun n'a pas été au rendez-vous en ce vendredi 27 septembre, et certaines organisations syndicales, dont la CFDT, n'ont pas pu prendre la parole.

Face à cette situation inédite, le ministre a proposé aux représentants du personnel concernés de les recevoir en bilatérale le jeudi 3 octobre.

La CFDT profitera donc de ce moment d'échange privilégié avec le ministre pour solliciter un niveau de réponse plus détaillé que ce qui aurait pu être fait en CTM sur les très nombreuses réformes en cours, et s'attachera à obtenir des inflexions notables s'agissant notamment des conditions de travail des agents du MAA.

Deux déclarations intersyndicales ont néanmoins pu être exposées au ministre :

- sur le [Brexit](#) ;
- sur la [situation de l'ONF](#).

La déclaration que la CFDT avait préparée mais n'a pas pu lire est disponible [ici](#).

Le ministre, Didier Guillaume, présidait ce CTM en présence de la directrice de cabinet, Isabelle Chmitelin, de la secrétaire générale du ministère de l'Agriculture, Sophie Delaporte, du secrétaire général adjoint, Philippe Mérillon, et de l'ensemble des directeurs d'administration centrale.

La CFDT était représentée par Gisèle Bauland, Jacques Moinard, Stéphanie Clarenc, Philippe Hédrich et Brigitte Cassard.

## Préambule

Le ministre a salué le travail important réalisé par les organisations syndicales avec la secrétaire générale, le chef du SRH et l'ensemble des services, qu'il remercie. Ce travail est mené dans l'intérêt des agents du ministère.

Il est revenu sur la situation actuelle du monde agricole, avec des revenus qui ne sont toujours pas à la hauteur, et notamment en raison de la loi EGALim qui n'a pas encore porté ses fruits. Le sentiment d'être mal perçu par la population (pollueur, empoisonneur), ou en déphasage par rapport à la demande sociétale, vient de plus alimenter un légitime sentiment d'injustice.

Pour le ministre, cette situation demande des réponses politiques et budgétaires et nécessite d'être présent sur tous les fronts.

La **PAC** est en cours de discussion avec les partenaires européens. Le positionnement de la France, compte tenu du nouveau périmètre à 27, est d'obtenir un maintien du budget. Le ministre salue le travail difficile des agents qui assurent le paiement des aides PAC, face à des agriculteurs mécontents des retards. Il admet la défaillance de l'État mais défend régulièrement auprès de la profession le travail compliqué des agents en DDT, en DRAAF et à l'ASP, qui font le maximum et qui ont permis de rattraper un retard colossal et de revenir à une

situation presque normale.

Concernant le **Brexit**, le ministre souligne que c'est une situation très préoccupante pour les aspects politiques et économiques, mais aussi pour l'incidence sur les postes au MAA et le statut des agents. Il déclare connaître les inquiétudes des représentants des personnels sur les conditions de travail pour les postes en Sivep, mais les enjeux sont inédits et nous sommes soumis aux décisions des Britanniques. Il appartient au ministre d'assurer la continuité du service public. Il sera très attentif à la situation des agents et notamment leurs conditions de travail si ce dispositif devait se mettre en place : des bilans seront régulièrement organisés avec la participation des représentants du personnel.

Le ministre dit tenir tout particulièrement à la mise en place d'un suivi régulier réalisé dans le cadre du CHSCTM et des CHSCT locaux. Il demande à la secrétaire générale d'y veiller.

La **transition agro-écologique** est souhaitée par le gouvernement et nos concitoyens. Même si ce n'est pas simple, elle se met en place, et pour le ministre, le monde agricole a maintenant compris que c'est une évolution irréversible.

## **Présentation du PLF par le ministre**

Pour le ministre, le budget du MAA pour 2020 doit permettre de maintenir sa capacité à être présent sur tous les fronts. En effet, le budget, de 4,8 milliards d'euros, est en très légère augmentation (+4% en autorisation d'engagement et + 1% de crédit de paiement). Il précise qu'avec les cofinancements européens, c'est près de 20 milliards qui sont alloués à l'agriculture française.

### **Trois priorités pour ce budget :**

- **La transition agro-écologique et le développement rural :**  
– 620 millions d'euros de contribution nationale pour les aides PAC ;

- le fonds avenir bio est maintenu avec 8 millions d'euros en 2020 ;
- maintien des 284 millions d'euros pour l'ICHN, mesure à laquelle le ministre dit tenir beaucoup : la spécificité française polyculture-élevage fait que l'ICHN est essentielle pour nos territoires.

- **La maîtrise de la sécurité sanitaire :**

Nos concitoyens sont, à raison, en demande d'une plus grande exigence en la matière. C'est aussi la volonté du gouvernement et du MAA. Le président de la république a donc demandé au ministre de lancer une « force sanitaire » au niveau européen dans les prochains mois.

Ainsi, près de 27 millions d'euros supplémentaires sont consacrés à ces missions de sécurité sanitaire. En ajoutant la poursuite des politiques [Écophyto](#) (version II+), le [plan ÉcoAntibio](#) et le [programme national de l'alimentation](#) (qu'il souhaite décliner à l'échelle régionale), c'est au total près de 570 millions qui seront consacrés pour garantir la sécurité sanitaire.

- **L'enseignement agricole :**

Préparer le monde rural à l'avenir passe par la formation. Ainsi, ce sont 1,8 milliards d'euros qui seront consacrés à l'enseignement supérieur et à la recherche (budget en augmentation de 0,7 %), et le nombre de postes est maintenu, compte tenu de la dynamique engagée.

Dans l'enseignement technique agricole, le ministre constate une nette amélioration du nombre d'apprenants en 2019. Pour la première fois depuis 10 ans, les effectifs d'élèves augmentent (de - 4 000 à + 500 apprenants) ; il s'en réjouit et souligne que c'est la conséquence de la qualité de cet enseignement et de la campagne de communication « [l'Aventure du vivant](#) », qui était indispensable. Son objectif est d'atteindre un total de 200 000 apprenants, ce qui permettrait aussi d'ouvrir des postes dans l'enseignement. Mais il faut parallèlement faire évoluer l'organisation des formations en concertation avec la

DGER. À ce titre, il regrette que les échanges avec certaines organisations syndicales sur les orientations du ministère soient si difficiles. En attendant, en 2020, l'enseignement technique supportera une diminution de 60 postes, dans le cadre des mesures pluriannuelles déjà affichées en 2018. Par ailleurs, le ministre souligne qu'un travail important est également engagé sur le handicap.

## **Un maintien global des effectifs**

Pour le ministre, ce budget reflète évidemment aussi un effort demandé à tous les ministères pour assurer le redressement des comptes publics. Le MAA, ses opérateurs et les chambres d'agriculture doivent y contribuer.

Concernant les effectifs des services centraux, des services régionaux et des DDT, la réduction des emplois est identique à 2019 : – 130 emplois pour le BOP 215. Mais les services chargés de l'instruction de la PAC pourront encore bénéficier d'un renfort de 100 ETP.

Pour le secteur sanitaire, il est prévu 320 agents supplémentaires pour faire face à un éventuel Brexit sans accord. La DGAL a anticipé cette situation par le recrutement et la formation de 185 agents pour les seuls besoins liés au contrôle à l'importation.

## **Réformes en cours**

Le président de la République souhaite poursuivre la transformation de l'action publique dans une logique de plus forte proximité avec les usagers.

C'est le sens de la démarche mené par le MAA pour la **déconcentration**. Mais beaucoup a déjà été fait dans notre ministère. Et nous avons même une avance par rapport à d'autres ministères, avec 95 % de nos effectifs qui exercent déjà leurs activités au sein des territoires. Le ministère de l'Agriculture n'envisage donc pas de délocalisation

importante, contrairement à d'autres ministères.

De plus, au MAA, près de 99% des décisions individuelles sont prises au plus près des usagers au niveau départemental, l'objectif étant d'arriver à 100%.

Le ministre annonce par ailleurs que le MAA souhaite **renforcer l'expertise disponible en région en matière d'ingénierie territoriale**. Pour cela, il a été décidé que des ingénieurs et inspecteurs généraux expérimentés rejoindront les DRAAF grâce à un transfert de postes du CGAAER. C'est une évolution qualifiée d'importante par le ministre : il faut que des compétences actuellement en centrale viennent renforcer le niveau déconcentré.

Il faut par ailleurs **lutter contre les doublons** qui peuvent demeurer dans la gestion de certaines procédures. Le ministre pense que nos concitoyens ne supportent plus ces situations et que si beaucoup a déjà été fait au sein du ministère il faut encore s'améliorer. Ainsi, l'objectif est de déconcentrer autant que possible les actes de gestion en matière RH.

Il faut également **rechercher des synergies entre organismes et en particulier pour les organismes de petites tailles**, ce qui est une demande du Premier ministre, notamment pour ceux de moins de 100 agents. Ainsi, le MAA étudie des scénarios d'évolution qui feront l'objet de groupes de travail avec les représentants du personnel, en particulier à l'Odeadom, l'Infoma et Agreenium.

Le ministre souhaite également mieux anticiper l'avenir en terme de **prospective**, et aussi mieux tirer partie de la révolution numérique pour les agents et pour les usagers. Le ministre demande à la secrétaire générale de mettre en place des groupes de travail sur ces évolutions.

Pour ce qui est de l'**OTE**, la position du ministre semble attentiste car il indique que les SGC peuvent être une bonne, mais aussi une mauvaise mesure : il faudra être attentif à la

conduire dans l'intérêt des différentes communautés, et il fait confiance aux agents du MAA pour cela. Il souligne que le nombre de préfigurateurs retenus issus des rangs du MAA est finalement plus important que prévu (le double de ce qui avait été annoncé lors du [groupe de travail AP 2022](#)), ce qui est une forme de reconnaissance de la qualité des agents par les préfets et le ministère de l'Intérieur.

Concernant la réorganisation de notre **police de l'alimentation** pour plus de garanties sanitaires, la mission inter-inspection est en cours et les premières conclusions devraient être connues fin octobre, voire début novembre.

Le ministère est également très mobilisé pour l'organisation de la **PAC 2020** avec la répartition du Feader entre le MAA et les conseils régionaux. Les orientations retenues vont dans le sens d'une gestion des aides surfaciques par l'État et des aides non surfaciques (investissement, aide à l'installation des jeunes agriculteurs...) par les régions. L'arbitrage n'est pas encore définitif pour le détail et des discussions vont avoir lieu avec les régions.

La **loi de transformation de la fonction publique** a été votée, et les agents sont inquiets de l'évolution du dialogue social. Selon le ministre, il faut tirer le meilleur parti de cette loi et avancer en concertation sans renoncer à la simplification demandée. Il s'agit de garantir un accompagnement juste des agents sans recréer des rigidités.

Sur **l'ONF**, ce n'est pas simple de trouver un nouveau directeur ou une nouvelle directrice générale : cela fait 3 mois que des personnes sont auditionnées. La nomination devrait se faire au cours de la première quinzaine d'octobre. Le contexte de l'ONF est compliqué car il faut réformer les missions publiques de cet établissement. Mais pour le ministre, l'ONF doit rester un organisme public et le rôle du directeur sera d'aller dans la direction des conclusions de la mission inter-inspections.

Il rappelle avec satisfaction l'aboutissement de plusieurs années de discussions pour les **directeurs de l'enseignement technique** dont les textes sont maintenant finalisés, la gestion de ces emplois se fera bien au niveau national.

Enfin, il annonce un **plan de requalification d'une ampleur sans précédent**, qu'il a porté pour le passage de C en B et de B en A, pour les filières administratives, technique et formation recherche : il y aura chaque année, pendant 4 ans, 100 promotions supplémentaires pour les agents de catégorie C vers la catégorie B, et 60 pour ceux de catégorie B vers la catégorie A.

Cette demande a été validée le 26 septembre par le guichet unique, et n'a donc pas pu être prise en compte lors des CAP « promotions » de septembre, qui seront amenées à se prononcer sur les nouvelles promotions prochainement.

Le ministre conclut sur l'attention particulière qu'il portera avec le secrétariat général sur l'équilibre de vie au sein des communautés de travail, qui est un point de vigilance important avec les transformations en cours.